

LA GUERRE DU RIF  
ET  
LE PARLEMENT FRANCAIS

par

Paul ISOART

Professeur à la Faculté de Droit  
et des Sciences Economiques de Nice

Les élections législatives de 1924, "bifurcation essentielle de notre histoire politique depuis la guerre" (1), portaient au pouvoir en France des forces nouvelles. Le Cartel des gauches l'emportait sur le Bloc national divisé. Les radicaux obtenaient 140 sièges, les socialistes unifiés 105 et les républicains socialistes 42, soit au total 287. Le "bloc ouvrier et paysan", c'est-à-dire le parti communiste, avait 28 députés, le centre et la droite respectivement 80 et 146. Toutefois la gauche n'obtenait pas la majorité absolue des sièges à pourvoir qui était de 291. Pour gouverner il lui fallait donc l'appoint d'un groupe charnière, la gauche radicale, forte de ses 41 voix. La majorité était donc précaire, la droite allait s'efforcer de l'effriter en isolant les socialistes, hésitant entre la solidarité républicaine et laïque qui les unissait aux radicaux et la solidarité prolétarienne qui, malgré tout, les rapprochait des communistes. Le succès de la gauche s'expliquait d'abord par des raisons financières. En mars 1924 le ministère Poincaré avait obtenu le vote d'impôts plus lourds et le pouvoir de procéder par décrets-lois à la suppression d'emplois administratifs. L'intervention dans la Ruhr avait également inquiété l'électeur. Le Cartel avait fait campagne pour la paix, il lui devait pour une large part son succès. Edouard Herriot constituait le 15 juin son premier ministère, soutenu par les socialistes. Le 28 octobre, le nouveau gouvernement reconnaissait l'Union des Républiques socialistes et soviétiques et décidait de procéder à l'échange des ambassadeurs. Le 28 novembre les cendres de Jaurès étaient transférées au Panthéon. A cette occasion, et en dehors du cortège officiel, le défilé de plusieurs dizaines de milliers de militants communistes provoquait des incidents que la droite allait immédiatement exploiter. C'est que le parti communiste français était en 1924 en pleine évolution. Le Ve congrès de l'Internationale communiste (17 juin - 8 juillet 1924) estimait, en effet, que le P.C.F. devait se transformer "en parti d'un type nouveau". Pour mieux conquérir la classe ouvrière il lui appartenait de l'appréhender sur son lieu de travail, dans l'usine, par l'organisation de cellules d'entreprise. Il était donc recommandé d'abandonner les "vieux principes d'organisation empruntés à la social-démocratie". Le parti cessait d'être une

---

1 - A. Siegfried. "Tableau des partis en France". Bernard Grasset, Paris, 1930, p. 134.

"machine électorale auxiliaire" pour devenir un instrument de combat des masses prolétariennes. Le Comité directeur décidait donc de procéder à la "bolchevisation" le 12 août 1924. "Politique homogène, structure homogène, <sup>direction homogène</sup>/ nous constituerons notre parti en un bloc d'acier que rien ne puisse entamer" (1). La réorganisation constituait "un pas sérieux vers le chemin de la Révolution, mais il en reste un autre, infiniment plus important, le pas décisif celui-là, il s'agit de la bolchevisation idéologique du parti" (2). A cet égard la question coloniale était fondamentale. Le Comité directeur le rappelait dans sa "thèse sur les travaux et décisions du Ve Congrès mondial" :

"Il ne suffit pas de proclamer le principe général du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il faut dans les pays comportant des colonies peser chaque cas concret, affirmer le droit des peuples à la séparation et militer pratiquement dans ce sens. Il faut utiliser les mouvements nationaux existant au sein de ces populations et les relier au mouvement prolétarien de la métropole...

Le Ve Congrès a justement critiqué l'inactivité du P. C. F. dans ce domaine essentiel. Il nous a ordonné de faire le nécessaire pour mettre désormais notre organisation à l'abri de critiques aussi graves. La direction du parti doit fixer immédiatement les moyens pratiques d'y parvenir et entraîner tout le parti et sa presse dans cette action" (3).

Cette transformation profonde de la vie politique et du jeu des partis inquiétait la droite française. Au début du mois de décembre elle prenait subitement conscience d'un péril communiste. Elle distinguait entre "l'activité normale" du parti et celle des cellules d'entreprises qu'elle prétendait assimiler à des "instruments de guerre civile" (4). Mais c'était surtout l'agitation amorcée

- 
- 1 - A. Treint. "Congrès de bolchevisation". Cahiers du bolchevisme, n° 1, 21 nov. 1924, p. 8.
  - 2 - "Aux lecteurs du "Bulletin communiste". Cahiers du bolchevisme, n° 1, p. 1.
  - 3 - Cahiers du bolchevisme, numéro spécial, 20 décembre 1924, p. 27 et 28.
  - 4 - "Histoire du parti communiste français", Manuel, Editions sociales, Paris, 1964, p. 175.

dans les territoires d'outre-mer qui alarmait les milieux coloniaux.

La contre-offensive était lancée par le Comité de l'Afrique française qui publiait dans le numéro de septembre de sa revue le télégramme adressé à Abd el Krim par Doriot et Sémard paru dans l'Humanité du 11.

"Groupe parlementaire, Comité directeur du P.C., Comité national des jeunesses communistes saluent la brillante victoire du peuple marocain sur les impérialistes espagnols. Ils félicitent son vaillant chef Abd el Krim. Espèrent qu'après la victoire définitive sur l'impérialisme espagnol il continuera, avec le prolétariat français et européen, la lutte contre tous les impérialistes, français y compris, jusqu'à la libération complète du sol marocain.

Vive l'indépendance du Maroc !

Vive la lutte internationale des peuples coloniaux et du prolétariat mondial".

"L'Afrique française" consacrait trois articles en octobre, novembre et décembre à la dénonciation du nouveau péril bolchevique (1). Dans sa réunion du 6 novembre le Comité adoptait un voeu significatif :

"Que, au cours des prochaines négociations diplomatiques avec l'Union des républiques soviétiques, les garanties de non intervention dans les affaires intérieures demandées par le télégramme de M. le Président du Conseil en date du 28 octobre 1924, soient spécialement prévues pour les colonies et protectorats de la France et pour les indigènes africains en séjour dans la métropole" (2).

L'Humanité du 9 novembre répondait à ces préoccupations : "L'Afrique française, organe officiel des requins coloniaux nous consacre une très large place dans ses colonnes, commettant d'ailleurs à dessein une confusion notoire entre l'Internationale communiste et le gouvernement de la Russie des Soviets à qui l'on demande, non sans fermeté, de dissoudre un organisme dans la cons-

---

1 - "Le bolchevisme et l'oeuvre coloniale française". L'Afrique française, oct. 1924, p. 529 ; nov. 1924, p. 579 ; décembre 1924, p. 623.

2 - L'Afrique française, novembre 1924, p. 578.

titution duquel il n'est pour rien". Sur ce point le malentendu devait durer plusieurs décennies. La riposte à l'action communiste se manifestait à la chambre des députés le 9 décembre à propos de la discussion de deux interpellations sur "l'affaire de Bobigny" (v. annexe I). Une descente de police dans une école de cadres du P.C. prouvait que le gouvernement Herriot n'était pas insensible à la pression de la droite orchestrée par "l'Echo de Paris", "la Liberté" ou "l'Action française". Le Président du Conseil révélait, au cours des débats, que de nombreux documents saisis à Bobigny concernaient les colonies et préconisaient l'aide aux nationalismes. Herriot s'écriait : "Ainsi quand il s'agit des colonies, vous faites appel aux nationalistes, vous communistes internationaux vous essayez de susciter le nationalisme". Interrompu par Franklin-Bouillon, le Président du Conseil lui laissait la parole. Le président de la Commission des Affaires étrangères lisait le fameux (1) "télégramme Doriot-Sémard". La question du Rif était évoquée pour la première fois en séance publique à la Chambre. L'intervention était, en fait, due au député de la Cochinchine, Outrey, qui dans l'après-midi avait participé à une réunion du groupe colonial. Celui-ci avait adopté une vigoureuse mise en garde : "Le groupe colonial de la Chambre rappelle qu'en aucune circonstance la France ne s'est départie de son rôle civilisateur et bienfaisant à l'égard des populations coloniales, constatant l'activité de la propagande communiste dans nos colonies, notamment en Afrique du nord et en Indochine, appelle sur cette question l'attention du gouvernement... Il (lui) demande de la façon la plus pressante de vouloir bien prendre toutes les mesures nécessaires

---

1 - Ce télégramme a été de nombreuses fois cité et reproduit. Outre l'Humanité du 11 septembre 1924 et l'Afrique française du même mois, ce télégramme est publié dans les Cahiers du bolchevisme du 20 décembre 1924. Il a été lu trois fois à la tribune de la Chambre le 9 décembre 1924, le 4 février 1925 par Morinaud, député de Constantine, le 23 juin 1925 par le Président du Conseil et donc publié trois fois au J.O.

pour combattre cette propagande et pour en préserver notre loyale population indigène".

La réponse du P.C.F. ne devait venir que deux mois plus tard à propos de la discussion des crédits militaires prévus pour les opérations de pacification au Maroc. Le 4 Février 1925 le Groupe ouvrier et paysan déposait un amendement tendant à supprimer le chapitre relatif aux frais d'entretien de l'Etat major, ce qui équivalait, selon le ministre de la guerre "à la suppression totale du corps d'occupation". L'amendement était repoussé par 420 voix contre 30 mais sa discussion permettait à Doriot de défendre la politique communiste. "Depuis plusieurs mois, affirmait-il, on attaque sans cesse notre parti au sujet de sa position dans la question coloniale. Jusqu'à ce jour il ne s'en est pas occupé. Il n'a pas expliqué à la tribune du Parlement pourquoi il prenait cette position. Je pense que l'heure est venue de le faire". La violence du discours était accentuée par la présence physique de l'orateur qui terminait son intervention par une proclamation sans équivoque : "oui nous voulons l'évacuation du Maroc... Si vous ne voulez pas que les soldats français soient massacrés, ramenez-les tous en France où leur vie ne sera pas menacée".

Quelle était donc la situation au Maroc au début de l'année 1925 ? Quelle était la politique du gouvernement français ? La réponse à cette question se trouve dans les débats parlementaires, mais les éléments en sont dispersés dans trois interventions (1) qu'il convient donc de rapprocher. Le Parlement était, en fait, mal informé des difficultés qui, progressivement, naissaient pour le Maroc français. La chronologie des événements ne lui sera communiquée qu'après le début des combats, par le Président du Conseil Painlevé, le 28 mai 1925. Par crainte d'alerter l'opinion les ministères successifs avaient préféré conserver leurs informations. En 1921 Lyautey avait développé devant la Commission des finances de la Chambre et devant le gouvernement le plan dans lequel, pour la première

---

1 - Interventions du général Nollet, le 5 février 1925, de M. Maginot (ministre de la guerre dans le gouvernement Poincaré, le 28 mai 1925, J.O. du 29 mai, p. 2472, de M. Painlevé, le 28 mai 1925, J.O. du 29 mai, p. 2479.

fois, il divisait le pays en "Maroc inutile" (Rif et grand Atlas) laissé à lui-même, et en "Maroc utile" qu'il était nécessaire d'occuper effectivement. La situation changeait sur le front nord, en 1923, à la suite des défaites espagnoles et du demi-abandon de la zone. Le 27 février 1924 le résident général, dans un rapport au ministre des Affaires étrangères (qui était alors le Président du Conseil Poincaré) exposait ses inquiétudes. "Il se crée du côté d'Abd el Krim une situation qui peut devenir un jour des plus sérieuses pour nous... c'est un champion de l'indépendance musulmane qui se lève sur notre front nord. Il n'y a pas de péril immédiatement, mais il ne saurait se produire pour notre établissement au Maroc de facteur plus défavorable que l'instauration, à si faible distance de Fez..., d'un groupement autonome, organisé et modernisé appuyé par des populations des plus guerrières, nombreuses, très exaltées par leurs succès constants contre les Espagnols". En mars 1924 Lyautey demandait à être autorisé à franchir l'Ouergha. "Ce n'est pas sans discussion, sans hésitation que le ministre d'alors, devait avouer Painlevé, accepta le plan de Lyautey. Si ce plan pouvait invoquer des arguments très puissants, il comportait aussi certains risques... Il fut approuvé par le ministère suivant, par le ministère Herriot, je l'aurais également approuvé si j'avais été au pouvoir". La continuité de la politique gouvernementale était ainsi affirmée. L'objet de la manœuvre était d'assurer la sécurité du front septentrional, de contrôler une région prospère, de donner à Fès et aux communications avec l'Algérie une protection sûre. L'application du plan était effectué en mai sans grandes difficultés. En juillet Lyautey poussait plus avant la ligne d'occupation en la maintenant en deçà de la frontière fixée par le traité franco-espagnol du 27 novembre 1912. En octobre il avertissait le gouvernement de la nécessité de fortifier les positions tenues et dans ce dessein réclamait le renforcement des effectifs qui étaient alors à "bout de souffle" selon le mot de Painlevé. De fait, de 1921 à 1924 ils avaient été ramenés de 95.000 à 64.500 hommes dont 20.000 Français. Le 17 octobre devant la commission des finances de la Chambre Herriot affirmait encore le caractère pacifique de sa politique : "Les instructions du gouvernement sont très nettes... rester en surveillance partout, ne commettre aucune imprudence, aucune initiative d'agression". Il rappelait devant la commission des affaires extérieures du Sénat, le 29 décembre, "Au Maroc... le

gouvernement français est décidé à éviter toute action qui, de près ou de loin, pût remener cette affaire sur le terrain des discussions internationales. La sécurité de la zone française sera pleinement assurée". Dans cette perspective Lyautey avait les 11 et 21 décembre réclamé deux séries de renforts. La première, rendue sur place en février, devait lui permettre de tenir jusqu'en avril, fin de la mauvaise saison, la seconde, échelonnée du 15 avril au commencement de mai, de compléter son dispositif. Le résident général restait prudent. "Ne pas mettre les pieds dans le Rif ; c'est un guêpier, écrivait-il le 21 décembre... D'ailleurs ce n'est pas chez nous, et nous avons un réel intérêt, je crois à ne pas soulever de question d'ordre international. Pour la même raison de principe, ne pénétrer sur aucun point de la zone espagnole. S'abstenir de toute provocation à l'égard d'Abd el Krim". Le 29 décembre, le général Nollet, ministre de la guerre envoyait la première échelle de renforts, et décidait le 19 janvier 1925 que ceux prévus pour le 15 avril ne seraient mis en route qu'après demande renouvelée du maréchal. Le général Nollet était donc parfaitement au courant des impératifs militaires au Maroc lorsque la Chambre discutait les 4 et 5 février, l'amendement du groupe ouvrier et paysan tendant à supprimer l'existence même du corps d'occupation. Il ne fournissait pourtant aucune explication aux députés déclarant simplement que le budget était en augmentation de 5 millions pour "équiper définitivement le front nord". La saison étant aux économies il précisait le caractère fictif de l'accroissement des dépenses. Le gouvernement syrien s'étant engagé à augmenter de la même somme sa contribution à l'entretien du corps d'occupation français au Levant il suffisait de virer les cinq millions d'un chapitre à un autre ! De toute manière le pacifisme restait à l'ordre du jour. Le ministre donnait lecture de ses instructions à Lyautey. "Il est bien entendu que ces renforts devront être utilisés dans les conditions générales de votre télégramme n° 371 du 11 décembre 1924, pour appuyer votre action politique et vous permettre, le cas échéant, de disposer des forces suffisantes à une action défensive énergique excluant toute opération qui pourrait avoir pour résultat de franchir les limites de la zone espagnole". Le 17 mars Lyautey réitérait sa demande de renforts, le 15 avril il réclamait leur mise en route immédiate. La veille Abd el Krim avait lancé ses premières attaques sur le front nord. La France, pour sa

part changeait de gouvernement. Mis en minorité le 10 avril au Sénat sur ses projets financiers Herriot démissionnait. Le général Nollet "prenait sur lui" d'alerter les renforts demandés, le 17 avril le deuxième gouvernement Painlevé était constitué. Le 18 avril l'ordre était donné de mettre en route les unités d'infanterie "en y ajoutant des avions et de l'artillerie lourde" (Painlevé), pour "appuyer votre action politique" était-il une nouvelle fois rappelé au résident général, et "vous permettre le cas échéant une action défensive énergique excluant toute opération pouvant entraîner le franchissement des limites de la zone espagnole!" Ces derniers scrupules révélaient le profond embarras d'un gouvernement de gauche, appuyé sur une majorité élue sur le thème de la paix et qui, 6 ans après la grande guerre, se trouvait aux prises avec un conflit armé sur la terre africaine. Quelle serait la réaction du peuple français ?

Pourtant tout un secteur de l'opinion publique n'était pas surpris par le déclenchement de l'affrontement franco-rifain. En effet les milieux coloniaux, inquiets pour l'avenir de la présence française en Afrique du nord, s'intéressaient de très près à l'évolution politique et militaire de la zone espagnole. Ils étaient animés par le Comité de l'Afrique française. Profitant des premiers accrochages survenus en juin 1924 sur les bords de Onergha, "l'Afrique française", affirmait : "la question rifaine est posée au regard du Maroc français" (1). Or dans un éditorial paru en septembre le Comité ne laissait aucune illusion sur son diagnostic : "Le chef du Rif est avant tout un indigène avide et retors qui sait la valeur des choses et surtout de l'argent et qui depuis trois ans veut s'assurer les bénéfices de ces fameuses richesses minières du Rif auxquelles tout le monde croit sans qu'il en existe d'ailleurs des preuves scientifiques et qui sont l'enjeu profond de la guerre rifaine... Mais aux yeux des agités de l'Islam, Abd el Krim prend aussi figure de chef d'un mouvement anti-européen de l'ouest... Il fera croire, et on lui fera dire, que la vague de gaz empoisonnés nés en Orient sous la pression des principes wilsoniens a déferlé jusqu'au Maroc et qu'il y a là une poussée de l'un de ces nationalismes indigènes que la propagande bolchevique essaie d'accaparer et d'exciter contre les puissances européennes..." La France

---

1 - "L'Afrique française", août 1924, p. 454.

ne cède pas à l'offensive anarchique et destructive qui vient de l'Orient. Elle y fait front en assouplissant et en améliorant sans cesse sa politique et sa domination, dût-elle au besoin les appuyer sur la manifestation de sa fermeté et de sa force. Elle travaille ainsi dans l'intérêt commun de l'Europe et de la civilisation" (1). Chaque mois une chronique (2) analysait la situation de "l'Espagne au Maroc" - accusée d'avoir "une politique capricieuse et inconsistante" (3) - dans un but intéressé : constater que le gouvernement espagnol n'était plus en mesure de tenir ses engagements et que, dès lors, le problème international du Maroc était à nouveau posé (4). La déclaration anglo-française du 8 avril 1904 laissait à l'Espagne une zone tampon pour permettre à Gibraltar de conserver sa valeur stratégique. Dans cette perspective le traité franco-espagnol reconnaissait les droits de Madrid sur la zone du Rif. Pour autant l'Espagne acceptait de "veiller à la tranquillité de ladite zone et de prêter son assistance au gouvernement marocain". De plus l'Acte d'Algésiras garantissait l'intégrité et l'unité de l'Empire chérifien. En fait ces soucis stratégiques de grandes puissances n'enthousiasmaient guère le peuple espagnol qui n'était pas prêt à accepter les sacrifices exigés par l'occupation du Maroc septentrional. Dès lors la République du Rif, issue de la défaillance de 1921, consacrait la violation des accords et entraînait l'apparition de nouveaux devoirs pour la France. Celle-ci ne s'était-elle pas chargée, par le traité de protectorat du 30 mars 1912, à "prêter un constant appui à S.M. chérifienne contre tout danger qui menacerait sa personne ou son trône ou qui compromettrait la tranquillité de ses Etats".

Au moment où commençaient les opérations militaires les buts de guerre du gouvernement français étaient mal définis. En revanche il était facile d'imaginer le heurt entre les deux grandes tendances de l'opinion, "la phalange active des doctrinaires de la paix, internationalistes orthodoxes, apôtres du

---

1 - "Les deux dangers". L'Afrique française, septembre 1924, p. 478.

2 - Elle était tenue par Léon Rollin. V. notamment : "Le plan Primo de Rivera", juillet 1924, p. 422-25 ; "De 1904 à 1924", septembre 1924, p. 507-521 ; "Essai sur la genèse de l'abandon", fev. 1925, p. 91-94.

3 - "L'Afrique française", décembre 1924, p. 663.

4 - "Si l'Espagne abandonnait" et "Les obligations de l'Espagne au Maroc", l'Afrique française, oct. 1924, p. 527-529 et p. 566 ; déc. 1924, p. 660 et s. "L'Espagne devant ses obligations", janvier 1925, p. 35 et s.

rapprochement des peuples... et les partisans conscients et non moins doctrinaires, sinon de la guerre, du moins de la force comme instrument de politique internationale" (1). Le heurt était compliqué par l'attitude du parti communiste parfaitement exposée par un tract antimilitariste de l'époque (v. annexe n° 2) "Conscrit, tu vas partir à l'armée, fraternise avec les peuples opprimés contre notre ennemi commun, le militarisme bourgeois. Transforme les guerres impérialistes en guerre civile". Il appartenait au gouvernement de tracer la politique française en tenant compte, pour sa survie, des forces dominantes de l'opinion publique. Cette recherche de la voie la moins périlleuse devait contribuer à l'éclatement du Cartel et au changement de majorité.

### Ière Partie - La guerre du Rif et les tendances politiques françaises

L'analyse des débats à la Chambre des députés permet de distinguer trois conceptions différentes de la guerre du Rif. Elles préfigurent les oppositions qui sous la IVe République partageront l'échiquier politique français dès que viendront en discussion les problèmes d'outre-mer. Est-ce la naissance de formes nouvelles des nationalismes coloniaux, est-ce la liaison établie par le parti communiste entre la lutte anticapitaliste et la lutte anticolonialiste qui donnent aux discussions sur le Rif un curieux aspect contemporain ? Trois problèmes préoccupent les députés : la signification profonde du mouvement d'Abd el Krim, la responsabilité de la guerre, les solutions au problème rifain.

1° - Doriot, Cachin, Berthon exposent à plusieurs reprises la politique communiste à l'égard du Maroc (2).

\* Abd el Krim, par sa victoire sur l'Espagne bouleverse les données traditionnelles de la politique internationale. "Nous venons d'assister, assure Doriot le 4 février 1925, à la victoire d'un peuple, extraordinaire pour beaucoup, d'un peuple qui a été opprimé sous le joug du militarisme espagnol. Il vient de chasser les Espagnols de la zone qui leur était attribuée et les rapports de force

---

1 - A. Siegfried, ouv. cité, p. 115 et 116.

2 - Le parti a publié les trois discours prononcés les 27, 28 et 29 mai 1925 à la Chambre des députés par J. Doriot, A. Berthon et M. Cachin. "Contre la guerre au Maroc", Librairie de l'Humanité, Paris, 1925.

au Maroc sont complètement changés en défaveur des impérialistes qui l'occupaient". Cinq mille marocains, soulevés par la foi de l'indépendance, en battant une armée européenne de cent mille hommes ont tout d'un coup sensibilisé l'ensemble du monde islamique. "Nous n'avons plus affaire à une toute petite guerre de libération de 3 millions d'habitants, nous avons affaire à une grande guerre musulmane, à un réveil de tous les peuples musulmans qui se comptent par dizaines de millions". L'Etat indépendant du Rif constitue un défi à la diplomatie impérialiste, il balaye les pactes, les accords, les traités établis au mépris des peuples intéressés. En outre "l'existence d'un tel Etat, décidé à vendre ses richesses et non à les laisser piller par les banques est intolérable pour tous les profiteurs de la colonisation". Le monde désormais change de face. La civilisation occidentale, c'est-à-dire l'exploitation et la guerre, est entrée dans une période de décadence, la lutte est ouverte entre cette civilisation et "le monde nouveau qui a jeté ses premières bases en Russie, qui a proclamé le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et qui les a aidés à le mettre en application". Dans cette lutte contre le système capitaliste les communistes français sont tout entiers avec les autres peuples, les seuls qui se dressent aujourd'hui contre ses agressions, nous sommes avec la révolution russe qui lutte contre cette civilisation d'exploiteurs, nous sommes avec tous les peuples coloniaux qui... dans leurs territoires propres luttent contre votre colonisation, c'est-à-dire contre une partie de votre système d'exploitation et de votre civilisation occidentale". Le parti communiste sort ainsi le problème colonial de l'unanimité nationale pour en faire un instrument de la lutte des classes à l'échelle mondiale. Le ton était nouveau à la chambre. Certes l'opposition socialiste s'était manifestée avant 1914, mais à une certaine forme de colonisation exploiteuse et mercantiliste. Le député de Constantine, Morinaud, constatait le changement d'attitude, à sa manière. "Les socialistes tentent de faire aimer la France par les indigènes, vous tentez de la faire exécuter par eux". A quoi Doriot répondait. "Je fais observer qu'il ne m'appartient pas de défendre la France capitaliste, mais la France ouvrière et son prolétariat... Si quelqu'un fait exécuter la France ce n'est pas nous, mais ceux qui colonisent le Maroc" (1).

---

1 - J.O. Débats, Chambre des députés, 5 février 1925, p. 561.

\* La France impérialiste est donc seule responsable d'une guerre qui dure depuis 1912 car "l'occupation du Maroc n'a pas été faite pour civiliser le peuple marocain ou dans l'intérêt des ouvriers français. Elle a été faite dans le seul intérêt des banques pour leur permettre d'exporter leurs capitaux en excédent". Les dépenses avouées s'élèvent à 3 milliards 419 millions de francs, le capital exporté atteint la somme de 1.023.984.300 francs. "Ainsi l'Etat français qui prétend n'avoir aucune collusion avec les sociétés financières a consenti à lui (le peuple français) faire payer 3 milliards pour permettre d'exporter un milliard". Les ouvriers n'ont rien retiré de cette aventure, ils y ont versé leur sang : 12.000 morts depuis 1907. Les indigènes ont été expropriés de 400.000 hectares de terres et soumis par une guerre cruelle et inhumaine. "Ainsi lorsque vous lancez des bombes sur les douars, sur les tribus s'écrie Doriot que vous importe que les femmes, les enfants et les vieillards soient tués. Vous vous en moquez, vous faites la guerre". L'opération rifaine s'inscrit dans cette entreprise de brigandage. Abd el Krim ne demandait qu'à traiter avec le gouvernement français comme il a cherché à traiter avec l'Espagne. La résidence générale a refusé tout contact. L'occupation de l'Ouergha constitue "la provocation imbécile" (Cachin) de chefs militaires irresponsables. "Or nulle part moins que là les troupes françaises auraient dû aller si la politique de la France avait été vraiment pacifique. D'abord parce que la zone était mal déterminée, puis parce que les tribus vivant au nord de l'Ouergha s'étaient toujours montrées pacifiques, ensuite parce que, dans la zone frontrière, il y avait une circulation intense des éléments habitant la zone espagnole et que les opérations militaires risquaient de créer des frictions" (1). Cette opération visait, en fait, plusieurs buts : diviser les tribus pour mieux les dominer, s'emparer de territoires fertiles pour en chasser "sans doute" les indigènes et distribuer la terre aux grandes compagnies, organiser le blocus et la famine en privant le Rif de "son territoire nourricier". Ainsi au lendemain du 11 mai 1924 la guerre reparait et "sous un gouvernement du bloc des gauches, sous la direction effective des champions du pacifisme". Cette guerre est dangereuse car elle risque de ne pas rester localisée. "Dans la situation troublée d'après-guerre où personne n'est content du sort qui lui a été réservé...

---

1 - "Contre la guerre au Maroc", ouv. cité, p. 21.

une aventure comme celle du Maroc est particulièrement dangereuse pour la paix du monde. Elle rapproche l'heure fatale où les impérialismes se rencontreront. Le Maroc, c'est la préface sanglante d'une nouvelle série de guerres coloniales, d'une guerre européenne, sinon mondiale" (1).

\* Pour éviter un tel cauchemar le parti propose la seule issue : la voie pacifique. Il exige la reconnaissance de l'Etat indépendant du Rif, l'ouverture immédiate de pourparlers de paix et l'évacuation du Maroc "gouffre pour les contribuables et tombeau pour les soldats français et coloniaux". Pour hâter la fin du conflit les communistes en appellent à la fraternisation ! Marty est expert en la matière : "Le drapeau de la République rifaine, écrit-il, est rouge avec au centre un croissant et une étoile bleue. Si du haut des montagnes les Rifains apercevaient sur des postes français, un pavillon de même couleur ils en comprendraient tout de suite la signification et si..., en voyant tout l'état-major ficelé comme l'ont été il y a 6 ans en Mer Noire quelques officiers de marine, ils serreraient avec effusion les mains ouvertes des soldats français, la guerre serait aussitôt arrêtée malgré la volonté des ministres de la Banque de Paris et des Pays-Bas".

2° - La thèse socialiste est développée le 27 mai 1925 par Pierre Renaudel qui s'explique sur sa demande d'interpellation. Les inquiétudes nées de la guerre du Rif ne le surprennent pas dans la mesure où "dès les premières heures où le Maroc a été occupé, où à la suite des traités de 1904 nos troupes ont été appelées à y jouer un rôle, à cette tribune même les représentants du parti socialiste sont venus dire leur opinion, marquer les dangers de l'action dans laquelle la France allait s'engager". L'attaque subie par les troupes françaises pose de nouveau, vingt ans plus tard le problème marocain. Quelles en sont toutefois les données nouvelles ?

\* Le succès d'Abd el Krim ne s'explique pas seulement par sa personnalité. Renaudel voit bien derrière l'homme des "intérêts miniers", des "intérêts d'ordre politique international", ceux de l'Allemagne comme ceux du bolchevisme. Ces faits ne doivent pas pourtant cacher l'essentiel. Le chef rifain exprime deux réalités socio-politiques. Les Berbères qui peuplent le Rif constituent "une population ayant son caractère spécial et un particulier souci d'indé-

---

1 - "Contre la guerre au Maroc", ouv. cité, p. 45.

pendance". Abd el Krim a su en profiter. En outre les musulmans ont pris conscience de leur état et cherchent à secouer le joug de l'étranger. A cet égard les erreurs de la politique coloniale ont accru le prestige du rebelle. "Dans un certain nombre de villes du Maroc on a senti comme une espèce d'attente contenue de l'événement redoutable qui pourrait se produire par la prise de Fès". Au fond les âmes n'étaient pas conquises parce que la présence française n'est qu'une occupation militaire. "Les droits accordés à la population marocaine ne sont pas ceux vers lesquels dès maintenant elle veut accéder... Plus vous avez parlé de leur donner la civilisation, plus vous vous êtes engagés à examiner dans quelles conditions vous pouvez les faire monter progressivement vers la liberté". Cet examen a trop tardé "Ceux-là même qui paraissent vivre en tranquillité sous votre protectorat pensent obscurément que, si du dehors, on pouvait leur apporter la liberté, l'indépendance à laquelle ils aspirent leur serait assurée. C'est là ce qui explique les conditions dans lesquelles les troupes d'Abd el Krim ont pu arriver près de Fès".

\* Certes la "République du Rif" a pris l'initiative des opérations militaires. Apparemment son chef est poussé par l'idée islamique mais aussi par le souci d'assurer "l'indépendance de la région dans laquelle il vit". Ses victoires sur l'armée espagnole l'ont peut être encouragé à affronter l'armée française mais l'explication psychologique est insuffisante. Pour Renaudel, "l'attitude que nous avons adopté au Maroc, la façon dont nous avons développé notre emprise sur les territoires ne sont pas étrangères aux décisions qui ont été prises par Abd el Krim". A cet égard la décision d'occuper la vallée de l'Ouergha, bien que cette dernière fasse partie de notre zone d'influence lui paraît être une erreur. Le chef rifain ne pouvait y rester indifférent. Elle intervient, en effet de mai à juillet au moment où une partie de son armée est engagée contre les Espagnols. Il peut, à juste titre, y voir une diversion concertée. En outre l'Ouergha constitue le "grenier" du Rif. C'est dans sa vallée fertile que les tribus de la montagne viennent se ravitailler, prélever des impôts et des contingents. Ne sont-elles pas dans ces conditions exposées à la famine ? Les responsabilités paraissant singulièrement partagées.

\* Comment dès lors mettre un terme à la guerre ? Trois solutions s'offrent au gouvernement français.

- aller chercher Abd el Krim dans son repaire et le réduire par la force.

- stabiliser la situation militaire, reprendre possession de la zone évacuée sous la pression des tribus dissidentes et rester l'arme au pied sans résoudre le problème politique.

- engager des conversations de paix. La troisième option est seule conforme à l'intérêt de la France. Le pays sort d'une guerre qui a fait 1.500.000 morts, "Les veuves et les épouses ne peuvent pas vouloir à nouveau une hécatombe même réduite". Les régions dévastées ne peuvent être reconstruites qu'avec l'aide d'une main-d'oeuvre étrangère. Trois à quatre cent mille ouvriers émigrés sont déjà nécessaires, est-il logique d'envoyer de jeunes hommes combattre au Maroc ? La situation financière est redoutable, le statut du Maroc peut entraîner des complications internationales. Il appartient donc au gouvernement d'offrir une issue honorable.

- Quand ? Dès que la sécurité de la zone française sera assurée, mais sur ce point Renaudel met en garde le pouvoir civil à l'encontre "des organismes militaires... toujours prêts à rechercher les moyens de reculer le moment où la paix deviendra définitive et à invoquer que les sûretés obtenues ne sont pas suffisante". La remarque est judicieuse.

- Comment ? Par un appel solennel prouvant que "la France est assez grande personne morale et qu'elle est assez sûre et consciente de sa force pour ne pas craindre d'offrir la paix à un chef de tribus lointaines". Les conventions à conclure doivent assurer à Abd el Krim "l'indépendance politique dont il a besoin" et aménager une étroite coopération gouvernementale sur le plan économique. Au besoin la S.D.N. sera associée à la négociation. Si le chef rifain refuse il aura démontré "que c'est lui qui veut la guerre".

Si le parti socialiste éprouve quelque méfiance à l'égard des opérations militaires c'est surtout en raison de son pacifisme et de son désir de moraliser la politique internationale. "Nous demandons, affirme Renaudel, que devant le monde, la France puisse revendiquer noblement d'avoir dit ce qu'elle fait et de faire toujours ce qu'elle dit. C'est ainsi que la République servira vraiment la démocratie internationale et la paix". En outre, Léon Blum le rappelle le 9 juillet, "Le colonialisme de guerre qui s'installe par l'occupation et par la conquête est

quelque chose que nous avons toujours repoussé et que nous continuerons à repousser". L'attitude du parti n'est pourtant pas dépourvue d'ambiguïté puisque ses leaders affirment ne pas être favorables à l'évacuation du Maroc. Sur ce point Henry Fontanier s'était expliqué le 5 février 1925 (1). La colonisation n'est pas fondamentalement mauvaise. Des nécessités politiques l'expliquent parfois. La France a des droits au Maroc en raison de son établissement en Algérie. De plus le régime colonial est supérieur aux tyrannies indigènes. En 1903 Jaurès constatait : "Malgré ses infirmités et ses vices le régime français en Tunisie et en Algérie, donne aux musulmans des garanties de sécurité, des garanties de bien-être, des moyens de développement infiniment supérieurs à ceux de ce régime marocain, spoliateur, anarchique, violent, mauvais qui absorbe et dévore toutes les ressources du pays, qui est secoué par le soubresaut d'un fanatisme morbide et bestial". L'action coloniale est justifiée si elle apporte aux "indigènes, ajoute Fontanier, une civilisation supérieure et si les nations qui possèdent des colonies se présentent comme les mandataires de l'humanité tout entière". Quant à la propagande communiste elle est condamnée sans ambiguïté par Renaudel le 23 juin 1925 au non du refus de toute forme de violence. Le bolchevisme veut installer la Révolution par la guerre civile internationale. "Si nous voulons réaliser le socialisme ce n'est pas en supposant qu'il se réalisera nécessairement dans des flots de sang que nous ferons couler ou entre les citoyens d'un même pays, ou même à l'aide de ces nationalismes coloniaux qui constituent une des maîtresses pièces de l'échiquier du bolchevisme international. Nous pensons qu'il n'en est pas fini de la réalisation du socialisme par l'évolution et par les méthodes de la démocratie" (2). L'appel à l'insurrection des peuples colonisés ne peut être approuvé par les socialistes qui refusent le manichéisme communiste opposant la France prolétarienne à la France impérialiste. "Votre propagande (aux colonies) s'adresse à des hommes sur qui votre agitation tombe comme une goutte de feu : elle s'adresse à des hommes qui malgré tout sont en bataille, non pas seulement comme vous le dites contre le capitalisme français ou international, mais contre des soldats qui sont aussi de la chair humaine même quand elle est française".

3° - La droite et les milieux coloniaux apportent aux débats la con-

---

1 - J.O. Débats, Chambre des députés, 6 février 1925, p. 580.

2 - J.O. Débats, Chambre des députés, 24 juin 1925, p. 2778.

viction d'une bonne conscience qu'exaspèrent les impatiences africaines. Les thèses essentielles sont contenues dans les interventions de trois députés particulièrement écoutés en raison de leur personnalité ou de leur compétence. Maginot est ministre de la guerre en mars 1924, c'est lui qui au nom du gouvernement a autorisé Lyautey à occuper la vallée de l'Ouergha. Roux-Freissineng est député d'Oran. Un homme a joué également un rôle important dans la défense de la politique française au Maroc : Léon Barety. Son action est méconnue des historiens de l'idée coloniale, elle mérite un meilleur sort. Député des Alpes-Maritimes, membre des commissions des finances et du suffrage universel il s'est trouvé mêlé à tous les événements qui ont affecté l'Afrique du nord entre les deux guerres. Il crée en janvier 1921 à la Chambre le "groupe parlementaire du Maroc" dont il assure la présidence. Il entre en avril 1924 au Comité de l'Afrique française qui l'élit en juillet 1925 à la vice-présidence. Il est, dès lors intimement associé à toutes les initiatives qui visent au maintien de la présence française en Afrique du nord : "Comité Algérie-Tunisie-Maroc" fondé en avril 1925 pour "lutter contre la contagion politique qui issue de la guerre et surexcitée par la propagande de Moscou tend à contaminer nos possessions d'outre-mer", Comité de l'Afrique du nord, institué en juin 1925. Grand bourgeois, séduit par Lyautey, il était acquis à une évolution progressive des populations colonisées. Il devait prendre conscience des limites de son action, en ce domaine, quand rapporteur au nom de la Commission du suffrage universel du projet Blum-Violette il se heurtera à de puissantes oppositions.

Ces hommes, attachés à l'idée impériale voient dans Abd el Krim un redoutable adversaire qu'il convient au plus tôt d'éliminer.

\* Le texte le plus intéressant est celui de Roux-Freissineng car il exprime l'opinion dominante de la Chambre (1). Prononcé le 9 juillet 1925 il impressionne suffisamment les députés pour que ces derniers votent le lendemain son affichage à une large majorité. Bien construit il est d'une logique implacable. Abd el Krim est le produit de la société rifaine. Cette dernière n'a jamais donné naissance à une nation. De petites tribus constituent chacune autant de républiques indépendantes sans contact organique. Le seul dénominateur commun est le lien de vassalité qui les unit au sultan ; lien double, religieux car le sultan est comman

---

1 - J.O. 10 juillet 1925, Chambre des députés, Débats, p. 3301 et s.

deur des Croyants, temporel puisque un tribut lui est dû quand la force matérielle lui permet d'aller le percevoir. .

Ces tribus en 1921 se soulèvent contre les Espagnols. Selon la tradition elles choisissent un chef de guerre. Abd el Krim est "assez habile pour se faire nommer". Après la victoire d'Anoual il prend le titre d'émir. Désormais les prières sont dites en son nom dans les mosquées. Cette promotion a deux conséquences. Il se met en révolte ouverte contre son chef religieux, le sultan et il proclame la guerre sainte. "La guerre sainte ce n'est plus la guerre aux Espagnols, c'est la guerre à tous les roumis, à tous les infidèles". Frotté de civilisation européenne il camoufle l'appel aux principes coraniques derrière une façade démocratique. Il devient le chef de la république indépendante du Rif, "singulière république où l'on ne réunit les chefs des tribus que pour leur donner des ordres impérieux et où toute inexécution de ces ordres est payée par la mort immédiate de celui qui se refuse à l'obéissance".

Pour Léon Barety (1) la carrière d'abd el Krim est celle "d'un arriviste, d'un homme préoccupé avant tout de réaliser des gains... Il est à la fois un habile homme et un homme d'affaires". Avant de combattre contre les Espagnols il a cherché à "s'assurer une part très bourgeoise des biens de ce monde en succédant à son père" cadi à Mellila. Pendant la guerre il entre au service d'un agent allemand, puis il intrigue auprès des Espagnols qui finissent par l'emprisonner. Il s'évade et il gagne la montagne. "Peu de temps après surviennent les désastres d'Anoual et de Monte-Arruit". Fort des appuis extérieurs qu'il obtient de "certains pays", il modernise le Rif, arme ses troupes et entre en pourparlers avec des prospecteurs internationaux, "la plupart de nationalités anglaise et allemande", partant à la recherche des richesses minières du pays! Abd el Krim allié de la haute finance internationale, homme d'affaires lui-même, c'est là précise Barety, un des traits intéressants de cette personnalité qu'il me paraissait utile d'indiquer à la Chambre". Ce n'est pas le seul. Si cet homme domine le Rif c'est par la violence établie sur les tribus voisines des Beni-Ouriaghel. "Il vit de razzia, pille, vole et ne maintient sa domination que par la cruauté ... Le chef Abd el Krim, terrible dans sa vengeance, règne surtout par la terreur!"

---

1 - Léon Barety. "Le problème du Rif". Discours prononcé le 28 mai 1925 devant la Chambre des députés. Paris, Imprimerie des J.O., 1925.

\* La responsabilité de la guerre ne saurait être partagée. L'agression est le fruit du système social rifain. Roux-Freissineng l'explique. Le régime d'Abd el Krim est menacé par la paix que les Espagnols s'apprêtent à lui accorder. Les hostilités prenant fin il n'existera plus de raisons pour maintenir un chef de guerre. Or Abd el Krim a goûté au pouvoir, il est obligé pour maintenir sa tutelle de faire la guerre. "Nous avons là l'explication unique de l'agression à laquelle il s'est livré contre nous... La terre d'Islam doit appartenir à tous les fidèles et non pas à d'autres. Quand des mécréants, par hasard, ont pu s'en emparer, dans l'esprit de tout bon musulman cette possession ne peut être que précaire et provisoire... Le jour doit venir, toujours proche où un envoyé de Dieu exterminera les roumis... Tel est l'état d'esprit de tous les musulmans. C'est cette tendance qu'Abd el Krim a exploité". Maginot est moins subtil. "Si nous avons à faire face aux hordes d'Abd el Krim c'est parce que, à la suite de leurs échecs les Espagnols ont dû abandonner une partie du Rif et que les Rifains ne peuvent plus les attaquer sur les positions où ils se sont fortement retranchés. Ne pouvant plus rien contre les Espagnols, ils se sont retournés contre nous. Abd el Krim qui est un chef de guerre, pour conserver son prestige et tenir en mains ses guerriers s'est vu dans l'obligation de se lancer dans une nouvelle aventure" (1). Quant au tableau de l'Ouergha, grenier des Rifains, il paraît bien fantaisiste à l'ancien ministre. "Ils s'y ravitaillaient à coups de fusils, en pillant, en razziant les populations... on ne peut tout de même soutenir qu'on porte atteinte aux droits des Rifains en les empêchant de piller des populations paisibles envers lesquelles nous avons des devoirs". En fait l'ambition du "rogui" va bien au-delà du contrôle d'un "grenier". Il s'agit en réalité de conquérir Fès, de remplacer le sultan et de détruire le protectorat.

\* Le but de guerre de la France est simple : assurer la protection de l'empire nord-africain. D'un côté, selon Barety, "Abd el Krim, à la tête de sa féodalité, guerrier, ne vivant que du butin, de la guerre, cruel, de l'autre côté la France démocratique et républicaine apportant la paix dans les régions qu'elle administre, ne se préoccupant que d'assurer la liberté et la possibilité de travailler aux tribus qui sont venues se ranger sous son drapeau" (2). La voie

---

1 - J.O. 29 mai 1925, Chambre des députés, Débats, p. 2472.

2 - L. Barety. ouv. cité, p. 2.

est donc tracée. Certes la paix est le but suprême, mais pas n'importe quelle paix. "En Islam rappelle Baret, ne pas avancer c'est reculer, manifester de la faiblesse c'est s'exposer aux plus graves dangers et aux plus grands mécomptes ... Il n'y a pas de nationalisme rifain... Un mouvement xénophobe et religieux, une réaction vers la barbarie, une guerre d'atrocités, voilà en face de quoi nous nous trouvons" (1). Deux moyens s'offrent pour mettre un terme à cette aventure. Ou bien, proclame Roux-Freissineng Abd el Krim demandera "l'aman pour employer la formule usitée en pareil cas dans le monde musulman" ou bien il continuera la guerre. Dans ce cas, usant de notre droit de défense nous avons l'obligation d'aller frapper jusque dans sa dernière retraite la puissance d'Abd el Krim et de l'anéantir. "Ce qu'au nom de mes commettants je viens demander au gouvernement, c'est de mettre fin à la puissance de sang, à la puissance de mort et de destruction qui se dresse en face de notre civilisation dans l'Afrique du nord". Roux-Freissineng voit dans la disparition de la "république du Rif" la manifestation de la force française garante de la pérennité du régime colonial. Baret n'a certainement pas une conception identique. Le rifain s'est opposé au protectorat lyautéen. C'est ce dernier qu'il faut défendre. Or le "protectorat signifie non pas l'assujétissement à la France, mais le maintien dans le cadre des institutions nationales et des traditions séculaires de la patrie marocaine sous la protection de la France" (1).

L'opinion des parlementaires français est donc loin d'être unanime. Il appartient, dans ces conditions, au gouvernement de dégager les lignes de force qui parcourent la représentation nationale pour tenter de définir une politique acceptable par le plus grand nombre de députés. Cette recherche s'inscrit dans l'ambiance politique complexe qui découle des premiers échecs du Cartel.

---

1 - L. Baret. ouv. cité, p. 10, p. 5.

IIème Partie - La guerre du Rif et le jeu politique français.

C'est avec plusieurs jours de retard que l'opinion publique française apprend le déclenchement des opérations militaires dans le Rif (1). Les premières assemblées françaises à réagir sont les conseils généraux qui se réunissent en session ordinaire l'avant-dernier lundi d'avril et déjà apparaissent, face à face, les deux France. Le Conseil général des Bouches-du-Rhône émet un voeu "qui surprendrait écrit, l'Afrique française, si l'on ne connaissait la distance qui sépare la région marseillaise laborieuse et coloniale de certains de ses représentants" (2)

"Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, respectueux du droit des peuples à quelque race qu'ils appartiennent, de disposer d'eux-mêmes, considérant que l'opinion publique a été tenue dans l'ignorance la plus complète sur l'origine, la nature et l'importance des opérations militaires au Maroc que des initiatives ont été prises en dehors du contrôle du Parlement, émet le voeu que le gouvernement renseigne sans délai le pays et prenne d'urgence, toutes les mesures pour arrêter l'effusion de sang et éviter que les événements du Maroc ne se transforment en une nouvelle conflagration générale".

Le Conseil général de la Seine adopte, pour sa part, un ordre du jour d'un ton tout différent : "Le Conseil Général,

"Exprime aux vaillantes troupes du Maroc et à leurs chefs la reconnaissance de la République, affirme à la fois les intentions pacifiques de la France et sa ferme volonté de défendre contre l'agression d'Abd el Krim le territoire confié à notre protectorat.

Compte sur le gouvernement... pour donner à son action militaire et diplomatique une conclusion qui sauvegarde l'oeuvre civilisatrice de la France".

---

1 - L'un des plus grands journaux du Sud-Est, "l'Eclaireur de Nice" publie, pour la première fois, le 5 mai 1925 des nouvelles du Rif. Le 21 mai seulement un article précise : "L'agression rifaine fut déclenchée le 13 avril".

2 - L'Afrique française, supplément n° 6, juin 1925, p. 191-192.

Les préoccupations contradictoires, exprimées par ces deux textes, se retrouvent dans les débats qui, dès le mois de juin, s'ouvrent à la Chambre des députés sur l'affaire marocaine. La majorité, issue du Cartel, ne tardera pas à se dissocier sur la ligne politique adoptée par le gouvernement. Ce dernier pourra bénéficier d'une liberté de manoeuvre, quelquefois contestée, mais toujours assez large, le Parlement prouvant ainsi sa difficile adaptation au contrôle de la direction d'une guerre coloniale qui, à l'époque, est encore victorieuse.

1° - La guerre du Rif et la majorité parlementaire.

Le jeu politique français est, sous la IIIe République, commandé par une loi jamais prise en défaut. Tous les quatre ans, le corps électoral, après avoir au premier tour exprimé ses préférences pour chacun des partis politiques, se prononce au deuxième tour pour une tendance fondamentale : la droite ou la gauche. La division en deux blocs domine les débuts de la législature, puis "lorsque les idéologies déterminantes perdent leur valeur, lorsqu'il s'agit de gouverner et non point de faire triompher un programme théorique, un deuxième courant ne tarde pas à prendre force et la chambre obéit à une nouvelle formule de groupement" (1) ; la conjonction des centres ou "concentration" l'emporte sur les "Blocs".

La Chambre élue le 11 mai 1924 n'échappe pas à la règle. Le Sénat renverse le 10 avril 1925 le cabinet Herriot, radical-socialiste homogène avec soutien socialiste qui au pouvoir représente la coalition électorale triomphante du "Cartel des gauches". Les quatre gouvernements qui se succèdent alors pendant la durée de la guerre du Rif (2) sont minés par la "grande lutte du Cartel et de la Concentration... Il est difficile de les classer sous l'un ou l'autre de ces chefs, tour à tour des majorités contradictoires les soutiennent et leur composition subit fort peu de modifications ; néanmoins il est admissible de les considérer comme

---

1 - A. Soulier - "L'instabilité ministérielle sous la IIIe République". Sirey, 1939, p. 406.

2 - Deuxième ministère Painlevé (17 avril 1925-27 octobre 1925) Painlevé est ministre de la guerre ; Briand, ministre des Affaires étrangères - Troisième ministère Painlevé (29 oct. 1925-22 nov. 1925), Briand reste aux affaires étrangères. Huitième ministère Briand (28 nov. 1925-6 mars 1926), Briand conserve les affaires étrangères, Painlevé est ministre de la guerre. Neuvième ministère Briand (9 mars 1926-15 juin 1926).

des cabinets de Concentration puisqu'ils tendent de plus en plus à le devenir et puisque, de plus en plus, le Cartel primitif se disloque" (1). Deux scrutins sont à cet égard révélateurs, ceux des 26 juin et 12 juillet 1925. Pour la première fois sur deux problèmes importants (avances demandées par l'Etat à la Banque de France - proposition socialiste de prélèvement sur le capital) les socialistes sont dans la minorité. "Désormais tous les cabinets seront soumis aux fluctuations de la coalition parlementaire, ils devront se contenter de majorités de rechange et ils seront renversés par la conjonction des extrêmes" (1). Painlevé et Briand dominant cette période et sont donc responsables de la politique marocaine de la France. La guerre du Rif est à plusieurs reprises évoquée devant la Chambre des députés. L'analyse des débats conduit à une double constatation. La guerre n'a jamais provoqué la chute d'un ministère : la crise est toujours consécutive à l'examen de problèmes financiers. La politique gouvernementale est appuyée par des majorités différentes, l'aventure rifaine soumet le Cartel à dure épreuve.

\* Le soutien socialiste conditionnel. Le 28 mai 1925, le Président du Conseil Painlevé définit la politique gouvernementale au Maroc à l'occasion de la discussion des interpellations de J. Doriot et de P. Renaudel, le député du Var. La France n'entreprend pas une guerre de conquête, "il ne s'agit pas d'expansion coloniale. Nos soldats... se battent, en ce moment, en deça de ces frontières (des territoires qui d'après "l'interprétation la plus stricte des traités, sont soumis à notre protection") contre des envahisseurs qui ont encerclé nos postes et qui en assaillent et en fusillent les garnisons... Notre pensée, notre aspiration c'est que des relations économiques, régulières et pacifiques, s'établissent entre tous les hommes qui sont appelés à vivre ensemble, côte à côte au Maroc... Pour que la paix soit possible il faut qu'auparavant une idée s'ancre bien dans tous les cerveaux, là-bas au Rif... c'est que si entre l'Ouergha et Fès il n'existe pas d'obstacles naturels, il y a la France avec toutes ses forces". L'attaque rifaine place la représentation nationale devant ses responsabilités. Dans le cas où il se trouverait des Français pour reculer devant une telle politique "je veux, affirme le Président du Conseil, qu'ils mesurent avec moi toutes les conséquences de leur abdication. Ce n'est pas seulement Fès qu'il faudrait abandonner à cette ruée de fanatisme islamique, c'est tout le Maroc, c'est toute

---

1 - A. Soulier, ouv. cité, p. 454-455.

l'Algérie, c'est l'Afrique du nord".

Le même jour Aristide Briand expose sa vision de la genèse du conflit. Abd el Krim a été mal conseillé. Il n'avait à l'origine aucune hostilité à l'égard de la France. D'ailleurs 40.000 à 50.000 Rifains venaient chaque année travailler dans la province d'Oran. "Ils vivaient avec nous, au milieu de nous, dans les meilleures conditions, bien traités, en amis. Ils rentraient chez eux animés des meilleures dispositions". Alors sont venus "les frères de la côte" (1), personnalités suspectes qui sont attirées presque instinctivement vers les lieux ensanglantés par l'espoir d'un misérable lucre... On a profité de certains événements passagers favorables à Abd el Krim pour exalter son esprit. On lui a tenu des propos qui ne prennent leur signification que pour des nations arrivées à un certain degré de civilisation. On lui a parlé du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes... Abd el Krim a interprété cette formule dans ce sens : le droit pour lui-même de disposer du Maroc. Il s'est alors jeté en avant". Pour autant le problème international reste entier "Abd el Krim et les Rifains existent en fait... mais ils n'ont pas la faculté juridique d'une négociation". Toute solution négociée passe donc auparavant par une entente avec le régime de Madrid dont le rogui est un "ressortissant". La paix ne peut résulter que d'un "règlement sérieux", elle doit être "durable, solide, ayant une valeur juridique".

Les conceptions gouvernementales s'écartent, au moins sur deux points, de la thèse socialiste.

. La France n'est en rien responsable de la guerre marocaine (2).

. La paix suppose réalisée la démonstration de la force française.

En outre le maintien du régime militaire, c'est-à-dire de Lyautey à la Résidence générale, est dénoncée, par Pierre Renaudel, comme contraire à la loi républicaine. En revanche l'intervention de Painlevé et de Briand emporte l'adhésion de la droite. Dans un souci d'unité nationale, celle-ci est prête à voter l'ordre du jour de confiance rédigé par Cazals (radical-socialiste), P. Morel (gauche radicale),

---

1 - L'expression est utilisée par "l'Afrique française" pour qualifier les Européens qui gravitent autour d'Abd el Krim cf. "l'Afrique française".

2 - Déclaration de Painlevé devant le Sénat, le 2 juillet 1925 : "Aucun acte de provocation, aucun acte contraire aux traités signés n'a été commis. Dans ces conditions, c'est une véritable agression que la France a subie en 1925".

Jean Locquin (socialiste) et Candace (républicain socialiste) et déposé le 28 mai, mais le 29 le parti socialiste pour maintenir la majorité de Cartel, pure et dure, propose certains ajustements (passages soulignés) qui doivent écarter tout appoint extérieur.

La Chambre, fidèle à la politique de paix que le pays a si fortement affirmé le 11 mai 1924 et qu'il vient, à nouveau, de confirmer les 3 et 10 mai 1925 (1) ;

Décidée à assurer la sécurité de nos troupes, des territoires et des tribus placés sous notre protection par les traités internationaux ;

Résolument opposée, au nom de l'humanité et de l'intérêt national confondus, à tout impérialisme de conquête et d'aventures ;

Approuvant les déclarations du gouvernement, lui fait confiance pour réaliser dans ces conditions et dès qu'elles seront remplies, la paix au Maroc...

L'ordre du jour, fortement teinté de pacifisme est tout de même adopté par 537 voix contre 29 bien que, le socialiste Compère-Morel y trouve la "condamnation de la politique d'hier, dénoncée par lui". En fait, à deux reprises dans son intervention le Président du Conseil avait tenu à affirmer sa solidarité avec les gouvernements précédents.

L'âpreté des combats, l'envoi de renforts, l'ampleur de la campagne communiste provoque une certaine "nervosité" de l'opinion manifestée par la presse parisienne et provinciale. Le 3 juin, le "Petit Parisien" publie une déclaration d'"un collaborateur direct" du ministre de l'Intérieur, le sénateur Schrameck (gauche radicale), qui assure de la "plus grande vigilance" des services de la sécurité générale à l'égard des menées communistes. Le 4 juin le Président du Conseil se rend devant les commissions sénatoriales de l'armée et des affaires étrangères. Il s'efforce de minimiser l'engagement militaire. "De nouvelles troupes, mais en petit nombre, sont nécessaires non pas pour des opérations que personne ne désire, ni ne prévoit, mais pour relever les effectifs engagés dans ce pays harassant où nos opérations sont très fatigantes". Du 9 au 16 juin, Painlevé est au Maroc. La presse de droite attend, selon ses propres termes, beaucoup de

---

1 - Elections municipales.

ce voyage. Elle espère "un renversement des alliances parlementaires, la rupture entre socialistes et radicaux" (1). Painlevé n'a-t-il pas, avant son départ de Rabat flétri "ceux qui parlent aujourd'hui de paix tandis que le protectorat français est en partie, en petite partie il est vrai, aux mains de l'envahisseur... Qu'il sache que tout recul, toute faiblesse, nous coûterait le Maroc tout entier et peut-être davantage". Or qui parle alors de paix sinon la presse socialiste qui voit dans le déplacement du Président du Conseil une occasion de rechercher des contacts avec Abd el Krim !

Dès son retour d'ailleurs Painlevé précise "la question marocaine est, au premier chef, une question nationale : c'est l'avenir de l'Afrique du nord qui est en jeu" (16 juin). Le 23 juin il ouvre le débat devant la Chambre des députés par une communication qui précise sur plusieurs points la politique gouvernementale.

. Abd el Krim n'acceptera la paix que s'il est convaincu de la sincérité française mais aussi "qu'en continuant à se battre et à poursuivre ses ambitions il risque fort d'avoir des conditions moins généreuses".

. La France représente au Maroc la civilisation, elle lutte pour défendre l'Europe occidentale "contre une tentative pour l'écraser avec l'aide de tous les autres peuples du monde. Comment ceux qui aiment la liberté, ceux qui savent que c'est chez les peuples d'Occident que sont nés le respect de l'individu et le souci de la justice ne s'uniraient-ils pas tous pour défendre l'Europe qui est la lumière du monde".

. L'action du parti communiste, ses encouragements et son aide ont "contribué à hâter et à fortifier la décision de guerre d'Abd el Krim et à lui faire croire qu'il pouvait persister dans des hostilités qui finiraient par susciter en France une lassitude engendrée par la propagande communiste".

Le Président du conseil termine sa déclaration par un appel aux socialistes, "qui représentent une partie de l'opinion particulièrement inquiète".

Pour tranquilliser P. Renaudel, inquiet des perspectives de paix, il tient à préciser "J'ai la conviction que le développement du Rif - car le Rif aura un développement certain - pourrait s'accompagner d'un état de fait, d'une situation économique de frontière qui permettra les échanges les plus naturels et les plus pacifiques entre les populations voisines".

---

1 - L'Eclaireur de Nice, 15 juin 1925.

L'ordre du jour qui clôt le débat est présenté par Cazals, Blum, Paul Morel et Candace. Il prend "acte de la résolution du gouvernement de conduire les négociations avec l'Espagne vers une solution qui concilie le respect des traités internationaux avec le libre développement des populations rifaines et assure aussi leur voisinage avec la zone française". Il est adopté par 494 voix contre 31 (les voix communistes et deux voix socialistes) et une quarantaine d'abstentions socialistes et radicales-socialistes (1).

\* L'abstention socialiste. Après avoir par décret du 6 juillet institué un commandement supérieur des troupes au Maroc le gouvernement soumet aux assemblées un projet de loi ouvrant un crédit de 183 millions de francs pour les dépenses militaires. Le 9 juillet un nouveau débat marque un tournant dans l'attitude socialiste à l'égard du gouvernement. Deux orateurs, P. Renaudel et L. Blum, interviennent pour marquer leur inquiétude. Le premier constate que "les groupes de gauche, dans les ordres du jour qu'ils ont défendus et fait triompher, ont mis au premier plan les conditions de paix". Il s'étonne dès lors d'une demande d'ouverture de crédits militaires intervenant "avant que les pourparlers mêmes que le gouvernement a engagés avec l'Espagne soient terminés et sans que soit connu d'une façon précise à quelle condition il est arrivé avec la nation voisine pour essayer de trouver avec Abd el Krim les conditions dans lesquelles la paix pourrait succéder aux événements militaires d'aujourd'hui". Léon Blum est chargé d'expliquer la position du parti dans le vote des crédits. La démonstration est subtile (2).

- Le groupe socialiste ne peut pas et ne veut pas voter contre les crédits pour deux raisons.

. La signification d'un tel vote "ce serait la cessation immédiate des

---

1 - "L'Afrique française" ironise sur la position gouvernementale "battue en face par les Abd el Krim du parti communiste... abandonnée par de nombreux Tsouls socialistes et même de quelques Branès radicaux-socialistes". A. F. juillet 1925, p. 365.

2 - V. J. O. Chambre des députés, Débats, 10 juillet 1925, p. 3314 et s.

hostilités c'est-à-dire l'évacuation immédiate pure et simple. Nous ne sommes pas partisans de l'évacuation du Maroc".

. Il pourrait également signifier que dans "cette affaire précise... nous n'avons pas confiance en lui (le gouvernement) pour employer utilement, au mieux des intérêts de la France, les crédits qu'il nous demande de voter... tel n'est pas non plus notre état d'esprit". Certes le parti socialiste a abandonné sa politique de soutien, c'est-à-dire "cette espèce d'appui systématique et quelquefois protecteur à force de vigilance", il n'a pas pour autant l'intention de se placer vis-à-vis du gouvernement "dans un état d'opposition à ce point déterminé que nous lui refusons notre vote en toute circonstance comme cela nous est arrivé dans l'ancienne législature".

- Le groupe socialiste ne peut pas et ne veut pas voter les crédits.

. D'abord en raison de la "déception" éprouvée par le maintien de Lyautey "même à la tête des services civils du protectorat du Maroc" car son "rôle est épuisé.

. Ensuite par fidélité à la tradition et aux principes. Les socialistes s'affirment des adversaires du colonialisme", forme la plus redoutable, la plus pernicieuse de ce que l'on appelle... l'impérialisme c'est-à-dire l'instinct ancien, probablement naturel qui pousse toute nation à étendre le plus loin possible son imperium, sa domination, sa puissance (1). S'ils désirent le rayonnement de la civilisation française, ils ne peuvent admettre que "l'occupation militaire soit le véhicule sûr et fécond de la pensée française" (2).

. Enfin le groupe adopte un raisonnement curieux. "Nous connaissons, précise L. Blum, les difficultés de l'heure nous ne le nions pas... mais elles ne sont pas à nous, elles ne pèsent pas sur nous, nous n'en sommes ni solidaires, ni responsables". Une telle attitude s'apparente étrangement à celle d'un célèbre proconsul romain.

La conclusion de cette analyse est, dès lors, logique, le parti s'abstient.

---

1 - L'explication n'est pas très marxiste.

2 - Rapprocher de Ch. Péguy. "C'est le soldat français et le canon de 75, c'est la force temporelle qui ont jalonné, qui ont mesuré, qui mesurent à chaque instant la quantité de terre où on parle français... c'est en définitive ou plutôt c'est à l'origine le soldat qui fait qu'on parle ou qu'on ne parle pas français ici ou là".

Les crédits sont votés par 411 voix contre 29. La majorité de cartel cède la place sur l'affaire marocaine à une majorité de concentration.

Les vacances parlementaires laissent au gouvernement une plus grande liberté de mouvement, pour autant le parti socialiste, pressé par la base, continue à s'intéresser au problème marocain. Le 29 juillet la SFIO réunit à Paris une commission composée de socialistes français, espagnols et anglais. Le communiqué publié à l'issue de la réunion réclame la publicité des conditions de paix déterminées par l'Espagne et la France, la suspension des opérations militaires pendant la durée des négociations avec Abd el Krim, l'intervention de la S. D. N. Le Congrès national, réuni le 18 août à Paris, précise ses menaces. Il regrette que "le plan d'une coopération militaire avec l'Espagne apparaisse devant l'opinion" avant même que ne soient connues les propositions de paix. Il déclare "que si le groupe socialiste au Parlement s'est abstenu quand s'est présenté devant les chambres le vote des crédits d'opérations militaires au Maroc, il lui paraît maintenant impossible que ses élus législatifs et sénatoriaux s'associent soit par un vote de crédits, soit par un vote approuvatif à l'imprévoyante politique marocaine du gouvernement actuel". Le Congrès de la IIe Internationale tenu, à Marseille, à la fin du mois entérine les décisions de la commission tripartite de juillet et réclame l'indépendance du Rif accompagnée d'une rectification de frontières en sa faveur. Le raidissement socialiste est dû à l'extension de l'action communiste. Le 26 août le congrès de la C. G. T. U. "dénonce la politique de guerre du gouvernement" et adresse "son témoignage de solidarité à tous les peuples coloniaux, agressés par l'impérialisme français". La guerre du Maroc est un crime "contre tous les soldats envoyés à la mort pour le profit des banquiers et des financiers, un crime aussi contre la classe ouvrière appelée à payer les frais". Passant à l'action il décide le "boycottage des fabrications d'armes et de munitions", une "grève de démonstration de 24 heures comme premier avertissement au gouvernement".

Le 28 septembre le maréchal Lyautey démissionne. Le 3 octobre à Nîmes, le Président du Conseil fait connaître les conditions de paix offertes à Abd el Krim (remise des prisonniers, amnistie, définition du régime d'autonomie administrative du Rif et détermination des territoires placés sous ce régime, fixation des effectifs de police destinés à y assurer l'ordre et la sécurité, liberté commerciale,

interdiction du trafic des armes, occupation par l'Espagne d'un secteur du littoral). L'ouverture des négociations est subordonnée à la reconnaissance de l'autorité nominale du Sultan. Il ne peut s'agir d'octroyer l'indépendance mais d'assurer "aux tribus rifaines et Djébala toute l'autonomie compatible avec les traités internationaux qui régissent l'empire chérifien". Le mémorandum franco-espagnol, signé le 18 juillet, est remis le 20 à deux diplomates envoyés à Melila. Abd el Krim, prévenu de leur présence, n'envoie que des émissaires officieux "qui refusent d'accepter les propositions de paix sans d'ailleurs les ignorer", seule la reconnaissance de l'indépendance du Rif pouvant permettre leur discussion. Le 15 août les deux mandataires quittent Melila. "Il ne restait plus qu'à imposer par l'action combinée de nos deux armées cette paix de sécurité qui nous est indispensable". Les révélations ministérielles visent à rassurer l'opinion socialiste. La commission exécutive permanente avait adressé au pays, sous la signature de son Secrétaire général, Paul Faure, une note qui dévoilait la difficile position du parti, reprochant au gouvernement son silence sur les conditions de paix et aux communistes leur tentative de débauchage des militants.

"Les propositions de paix aux Rifains n'ont visiblement pas été faites, si elles l'ont été, avec la ferme volonté d'aboutir. Elles n'ont pas été rendues publiques. Les tractations avec l'Espagne, leur objet, les engagements qui nous lient demeurent inconnus de l'opinion française ainsi bien que des élus de la nation... La Commission croit devoir mettre en garde les adhérents du Parti contre les manoeuvres des communistes et les propositions de soi-disant Comité d'Action où se retrouve la manoeuvre habituelle des agents de Moscou. Elle tient à souligner que son effort contre la guerre du Maroc et contre l'impérialisme n'a aucun lien... avec les agissements et les conceptions bolchevistes en ce qui concerne les questions coloniales. Elle n'entend pas que l'action du parti puisse être exploitée par ceux qui, pliés aux ordres de Moscou, encouragent les nationalismes les plus primitifs, la xérophobie, les fanatismes religieux, et cherchent, en insensés, dans les violences généralisées et les conflits universalisés les solutions de l'avenir".

Le 21 octobre Painlevé se rend devant la Commission des finances de la

Chambre et présente l'état de la situation marocaine. 158.000 hommes sont engagés dans le conflit, les dépenses s'élèvent à 950 millions, chiffre auquel viennent s'ajouter 400 millions de matériel emprunté aux unités métropolitaines. Les pertes depuis le début des opérations jusqu'au 15 octobre 1925 s'élèvent à 2176 tués, dont 59 officiers, et 8297 blessés (1). Il estime que la victoire est acquise, la "résistance offensive" d'Abd el Krim étant devenue impossible en raison des opérations militaires menées au cours de l'automne. Aussi tire-t-il les conséquences politiques de cette nouvelle situation lors du débat du 30 décembre sur les crédits militaires devant la Chambre des députés. Abd el Krim n'est plus un interlocuteur valable. "J'ai le sentiment très vif et très net que nous approchons du moment de la paix avec les tribus conclut le Président du Conseil. Nous avons avec elle des conversations incessantes... Après tout M. Cachin et ses amis doivent avoir comme nous le souci qu'un homme ne s'arroge pas le pouvoir de représenter des tribus sans les consulter. Il voudra bien admettre que nous entendions traiter, non avec un potentat en espérance, mais avec les populations elles-mêmes". Ces dernières prennent déjà parti dans le conflit, la "marocanisation" est réussie. "Ce que vous pouvez demander au gouvernement, c'est de ne pas perdre de vue la paix, de faire tout ce qui est nécessaire pour l'obtenir très vite, et en attendant de faire que le sang de nos soldats ne coule plus. Eh bien ! nous signerions, à l'heure actuelle, un armistice avec Abd el Krim que la situation présente ne serait pas améliorée. Aujourd'hui, en effet, nos troupes ne sont plus en contact avec les troupes rifaines. Toutes les organisations de police marocaine qui servent de tampon entre ces troupes et nous font qu'en réalité le sang de nos soldats est épargné. Par conséquent, nous avons la possibilité d'engager des conversations directes avec le désir et l'espérance d'aboutir". Déclaration surprenante qui rappelle certains discours du Président Nixon sur le Vietnam et ne satisfait pas P. Renaudel. "Il ne peut y avoir d'équivoque. C'est avec Abd el Krim que vous êtes en guerre. C'est avec lui, par conséquent, que vous devez traiter, si vous voulez

---

1 - Le 23 décembre, le sous-secrétaire d'Etat à la guerre donne de nouveaux chiffres. Tués ; officiers 140, hommes de troupe 2.500 dont 780 Français. Blessés ; officiers 259, hommes de troupe 7.300 dont 1.800 Français. Disparus ; officiers 20, hommes de troupe 1.200 dont 225 Français. (Pertes pour la période allant d'avril à novembre).

établir la paix". En désaccord sur ce point avec le gouvernement, le groupe politique s'abstient une fois encore dans le vote. Il accentue son opposition le 26 février. Il s'agit d'accepter en plus du douzième mathématique, 7.883.680 francs pour le Maroc. Un amendement socialiste (Mistral) propose une réduction d'un million dans le dessein de voir mettre un terme à l'expédition militaire. En dépit de l'intervention du ministre de la guerre Painlevé, l'amendement est voté par 264 voix contre 246. Le quatrième douzième provisoire suscite un nouveau débat assez confus le lundi 29 mars. Un député socialiste, Charles Baron, dépose un amendement tendant à diminuer le crédit commun, pour le Maroc et pour la Syrie, de 10 millions. Après les explications du Président du Conseil, A. Briand, il accepte de ne demander qu'un abatement de un million sur les crédits prévus pour la Syrie. L'amendement est adopté ; Vaillant Couturier reprend alors la même proposition pour le Maroc. Elle est repoussée par 382 voix contre 144. "La Chambre s'est déjugée" constate le député communiste. Elle maintient sa position, le 22 avril, en votant le chapitre Maroc du budget de la guerre pour 1926 en dépit de l'abstention socialiste. Le lendemain P. Renaudel exprime une fois de plus les états d'âme du groupe socialiste, les inquiétudes sur le déroulement des conversations d'Oujda qui lui paraissent en fait cacher la préparation d'une nouvelle offensive. La soumission d'Abd el Krim le 27 mai est saluée le lendemain à la Chambre par le vote d'une motion. Les députés se félicitent de "la victoire qui assure la paix au Maroc", et proclament que "l'armée du Maroc a bien mérité de la patrie". Fidèle à sa politique le groupe socialiste s'abstient.

La chambre a, d'avril 1925 à mai 1926, consacré plusieurs séances à l'examen de l'affaire rifaine, a-t-elle pour autant joué un rôle effectif dans la détermination de la politique française ? C'est à cette dernière question qu'il faut, en conclusion, essayer de répondre.

## 2° - La guerre du Rif et l'institution parlementaire.

La République est une "maison de verre" où rien n'est mystérieux, où tout se débat devant l'opinion publique. Le gouvernement n'est pas libre d'agir à sa guise ; il est entravé par de multiples liens qui apparemment gênent sa conduite. "La France est un pays d'opinion, note Malvy le 30 décembre 1925, et l'on ne peut y faire une politique allant à l'encontre du sentiment populaire". Pourtant en dépit de multiples interventions parlementaires les différents cabinets

ministériels ont pu mener assez librement la campagne rifaine.

\* La détermination et la conduite de la politique gouvernementale semblent, au premier abord, handicapées par la multiplication apparente des éléments négatifs.

. Le système parlementaire est peu propice au secret. Il révèle les oppositions, les inquiétudes, les faiblesses et les contradictions de l'adversaire. Briand le constate le 23 avril 1925. "Nous avons un Parlement, il a le droit de savoir. Nous avons une presse, elle a le droit de savoir. Ce sont des conditions difficiles. Abd el Krim n'a pas tout cela. Il ne parle pas lui, il ne dit rien".

. Les députés éprouvent ce qu'il est permis d'appeler "le complexe de Langson", la peur du combat malheureux. Painlevé met en garde la chambre le 9 juillet. "Si cela arrivait je demande à cette assemblée de ne pas avoir un instant les nerfs atteints par un événement de ce genre. Je lui demande de se rappeler un exemple qui m'a frappé aux premiers temps de ma jeunesse et qui n'est pas resté très glorieux dans les annales parlementaires, l'exemple d'un incident survenu au Tonkin, qui a provoqué la chute du ministère d'alors".

. La politique du parti communiste coupe une partie du monde ouvrier de l'unanimité nationale recherchée par le gouvernement. La répression politique n'est jamais populaire en France même lorsqu'elle se camoufle. A cet égard les cours d'appel ont, après celle de Nancy, établi une jurisprudence constante. L'appel à la guerre civile "pour dresser les citoyens les uns contre les autres" et l'association des militaires à cette "entreprise destructive" qui les détourne "des devoirs de défense nationale et de sécurité extérieure qui forment la fonction de l'armée dans l'ordre social et dans la nation légalement organisée" constituent des infractions de droit commun. (V. annexe II).

. La guerre du Rif inaugure un combat d'un genre nouveau, diversifié, peu propice aux affrontements décisifs, mais toujours renouvelé. Lyautey "s'est trouvé, selon le Président du Conseil, en présence... d'une infanterie remarquable, égale à n'importe quelle infanterie du monde par son courage, sa sobriété, la sûreté de son tir. On a parlé de la facilité avec laquelle cette infanterie se transportait d'un point à un autre. C'est vrai : elle a cette mobilité, mais elle a aussi une mobilité d'un genre spécial. C'est tantôt ici dans telle tribu, tantôt à l'autre extrémité dans telle autre tribu, souvent en même temps qu'on lève des hommes. Ces

troupes sont très mobiles : c'est sur place qu'elles sont mobilisées et qu'elles font la guerre".

. La proximité du grand conflit mondial oblige les responsables politiques à ménager les vies humaines françaises. Le projet de loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour le Maroc en porte témoignage, l'exposé des motifs justifie l'appel aux mercenaires. "La diminution du nombre des militaires de carrière indigènes algériens rend difficile la situation des corps indigènes... Il est essentiel pour pouvoir entretenir les unités de tirailleurs nécessaires de procéder au relèvement du taux des primes et des hautes payes des indigènes nord-africains en service au Maroc... La solde des goumiers marocains est devenue insuffisante pour leur permettre de subvenir à leur nourriture personnelle et aux besoins de leur famille. Cette insuffisance se fait particulièrement sentir dans les postes de l'avant où les goumiers tiennent garnison et où les denrées ont subi une importante augmentation"

L'ampleur des sacrifices consentis de 1914 à 1918 a cependant scellé l'union nationale. L'appel au patriotisme est encore fécond. Painlevé le sait quand il s'écrit devant la Chambre. "Je cherche dans une question nationale, grave, qui n'est pas sans inquiéter une partie de l'opinion publique parce qu'elle a le souci du sang français, je cherche à bien faire pénétrer dans toutes les âmes cette conviction qu'il s'agit d'une grande cause, qui vaut qu'on se batte et qu'on meure pour elle". L'envoi du Maréchal Pétain, chef respecté et sûr de sa légende, ne peut qu'accroître l'unité de la nation française. Bien que ses méthodes n'aient pas donné de résultats très probants l'intermède marocain permettra après 1940 de donner au portrait la touche coloniale.

En fait, nous l'avons vu, le gouvernement a toujours disposé à la Chambre des députés d'une confortable majorité. Son "opposition" de droite l'a suivi sans que jamais n'émane de ses bancs de critiques ni sur le fond du problème marocain, ni sur les moyens utilisés pour le résoudre.

\* Les différents ministères ont bénéficié dans la pratique d'une assez grande liberté de manoeuvre. L'institution parlementaire n'a pas exercé un contrôle très efficace.

Le Parlement est mal informé car le gouvernement, s'il est conscient de l'obligation pour la représentation nationale de contrôler son action, est surtout

tenu de préserver le secret des décisions importantes. Cette mauvaise information est constante. La Chambre des députés n'apprend qu'à partir du 28 mai 1925 la montée des périls marocains. "Il y a de longs mois, constate Berthon, que le gouvernement se préparait à une attaque d'Abd el Krim, il y a de longs mois qu'il savait ce qui allait se passer. Une première constatation s'impose... c'est que personne dans la Chambre ne l'a su. Le Parlement n'a été informé de rien, les commissions compétentes n'ont jamais reçu de communication".

Les députés sont sans influence sur l'élaboration de la politique, ils ne parviendront jamais à connaître exactement l'état des négociations franco-espagnoles, révélé à l'occasion de l'inauguration d'un monument en octobre 1926, ni celui des conversations avec Abd el Krim. Le motif est toujours identique : la nécessaire discrétion. Au fond les débats agiront surtout comme des soupapes de sûreté. "Je sais qu'ici, avoue Briand le 29 mai, on peut être en quelque sorte excusable de se contenter de mots et de considérer ensuite que tout est fini, car pour les membres de la représentation parlementaire, quand ils ont parlé et voté leur tâche est achevée".

Le contrôle de la politique gouvernementale est difficile pour de multiples raisons. Le Président du Conseil refuse de répondre en séance publique aux questions trop précises sur l'état des effectifs et sur leur emploi, il accepte de venir devant les commissions compétentes de l'Armée et des Affaires étrangères mais seulement pour fournir "les renseignements qui peuvent être divulgués sans inconvénient pour nos troupes qui se battent là-bas". Le 17 juin 1925, par exemple, ces commissions se réunissent pour entendre une communication de Painlevé sur les résultats de son voyage au Maroc. Le Président du Conseil demande aux députés un engagement sur l'honneur de ne rien révéler des renseignements d'ordre militaire. Les commissaires communistes refusent. La réunion se tient en dehors d'eux et provoque une interpellation de Jean Renaud (cf. annexe I). L'exécution locale des ordres gouvernementaux est tout aussi difficile à contrôler. Deux missions d'enquête sont envoyées, l'une par la commission de l'hygiène, l'autre par celle de l'armée. Cette dernière que P. Renaudel aurait voulu voir investie de prérogatives importantes se trouve cantonnée dans... le contrôle du matériel et des services administratifs de l'armée.

Le Sénat, quant à lui, n'a consacré qu'un seul débat en juillet 1925 à la

politique marocaine et le "tombeur" d'Herriot a voté une confiance massive au gouvernement Painlevé. Ce désintérêt prouve, peut-être, qu'au fond la guerre du Rif n'était pas si impopulaire surtout dans les campagnes. Le dernier débat à la chambre des députés a lieu le 11 juin 1926 sur interpellation de Doriot, la suite est renvoyée au 18. Le 16 la crise gouvernementale interrompt la discussion. Le 22 le Président de la Chambre rappelle que "les interpellations disparaissent avec le ministère auquel elles s'adressent". Le Rif a cessé d'intéresser les députés.

LA GUERRE DU RIF DEVANT LE PARLEMENT FRANÇAIS

ANNEE 1924

CHAMBRE DES DEPUTES

- Séance du 9 Décembre, J. O. du 10 Décembre, débat chambre des députés, p. 4296. Discussion de deux interpellations sur les événements de Bobigny.

-----  
ANNEE 1925

CHAMBRE DES DEPUTES

- Séance du 4 Février, J. O. du 5 Février, débats, chambre des députés, pp. 557 et s. Discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1925.

- Séance du 5 Février, J. O. du 6 Février, pp. 580 et s. Suite de la discussion.

- Séance du 25 Mai, J. O. du 26 Mai, p. 2381. Demandes d'interpellation :  
  . de M. Pierre RENAUDEL (Socialiste) "sur les conditions dans lesquelles le gouvernement espère mettre fin le plus tôt possible aux événements militaires et rétablir une atmosphère pacifique au Maroc".  
  . de M. Jacques DORIOT (Communiste) "sur les événements militaires du Maroc, sur le but de l'opération et sur le nombre de soldats qui y sont engagés".

- Séance des 27 Mai (J. O. du 28 Mai, pp. 2443 et s.), 28 Mai (J. O. du 29

Mai, p. 2472 et s.) et 29 Mai (J. O. du 30 Mai, p. 2511 et s.).  
Discussion des deux interpellations du 25 Mai.

- Séance du 9 Juin, J. O. du 10 Juin, p. 2596.

Demande d'interpellation :

. de M. Jacques DORIOT sur "l'attitude du gouvernement vis-à-vis de la Résidence Générale, dont il s'est déclaré solidaire à plusieurs reprises, devant les menées de cette institution qui tendent à élargir la guerre du Rif en pénétrant sur le territoire Rifain".

La Chambre consultée décide de ne pas procéder immédiatement à la fixation de la date de discussion.

- Séance du 11 Juin 1925 (J. O. du 12 Juin, p. 2635).

Adoption d'une motion de la commission de l'armée tendant à envoyer au Maroc, avec les pouvoirs d'enquête, des sous-commissions pour y procéder à l'examen des matériels et des services administratifs de l'armée.

- Séance du 16 Juin (J. O. du 17 Juin, p. 2695)

Rappel de la demande d'interpellation de M. DORIOT.

Le Président du Conseil demande que la discussion soit ajournée jusqu'à son audition par les Commissions des Affaires Etrangères et de l'armée.

- Séance du 18 Juin, (J. O. du 19 Juin, p. 2712).

Demande d'interpellation.

. de M. Jean RENAUD (Communiste) sur "Les déclarations que le Président du Conseil a faites devant une assemblée non mandatée au sujet de la guerre du Maroc et sur l'impossibilité dans laquelle les représentants de l'opposition ont été placés de remplir leur devoir vis-à-vis du suffrage universel". Renvoi.

- Séance du 19 Juin (J. O. du 20 Juin pp. 2748 et 2749)

Demande d'interpellation.

. de M. Jacques DORIOT sur "Les mesures que le gouver-

nement compte prendre pour entrer en pourparlers avec Abd el Krim qui, d'après une dépêche de Londres vient de faire des ouvertures de paix à la France et à l'Espagne par l'intermédiaire de l'Angleterre et de l'Italie".

Après une courte intervention de M. Aristide BRIAND niant le caractère sérieux de ces ouvertures, la Chambre vote "le renvoi de l'interpellation à la suite".

- Séance du 23 Juin (J. O. du 24 juin, p. 2756)

. Communication du gouvernement.

. Demande d'interpellation : J. O. du 24 Juin, p. 2762.

. de M. J. DORNIOT sur "les déclarations du gouvernement au sujet de la guerre du Maroc.

. de M. BERTHON (Communiste) sur le refus du gouvernement Français de reconnaître l'indépendance du Rif et sa responsabilité dans la durée de la guerre marocaine.

La Chambre consultée, décide la discussion immédiate (J. O. du 24 Juin, pp. 2762 et s.).

. Adoption d'une motion de la commission de l'hygiène tendant à envoyer au Maroc, avec tous les pouvoirs d'enquête une délégation de quatre de ses membres. p. 2782.

- Séance du 7 Juillet (J. O. du 8 Juillet, p. 3216).

Demande d'interpellation de :

. de M. VAILLANT-COUTURIER (Communiste), sur "les mesures que le gouvernement compte prendre pour arrêter l'effusion de sang au Maroc, signer immédiatement l'armistice et évacuer militairement cette colonie conformément aux vœux formulés par le congrès ouvrier du 5 Juillet 1925 représentant un million de travailleurs de la région parisienne et sur les raisons qui ont déterminé le général GUILLAUMAT à refuser le commandement suprême au Maroc".

Le Président du Conseil demande le renvoi de l'interpellation à la suite, étant entendu que les députés obtiendront du gouvernement toutes les explications nécessaires lors de la discussion d'un projet de crédits pour le Maroc.

- Séance du 9 Juillet (J. O. du 10 Juillet , pp. 3289 et s.)

Discussion du projet de loi portant ouverture de crédits sur l'exercice 1925 au titre du budget général.

(Projet de loi publié in Annexe, Chambre des Députés, 1925, n° 1878 - p. 1185).

- Séance du 3 Novembre

. Déclaration de politique générale du nouveau Président du Conseil, M. PAINLEVE : sur la politique marocaine, J.O. du 4 Novembre, p. 3523.

. Cinquante demandes d'interpellation sont déposées, cinq intéressent la situation marocaine (J.O. du 4 Novembre - p. 3529).

. de M. Jacques DORIOT sur "les événements du Maroc et de la Syrie".

. de M. Ferdinand FAURE (Communiste) sur "les conditions dans lesquelles, après Locarno, sont poursuivies les aventures coloniales du Maroc et de Syrie",

. de M. Jean JADE sur "les raisons qui motivent l'envoi au Maroc par certains régiments de jeunes soldats appelés appartenant à des familles de six ou dix enfants alors qu'il reste encore dans les dépôts des mêmes unités des militaires de la même classe n'appartenant pas à des familles nombreuses.

. de MM. Victor JEAN et Léon BARETY sur les conditions politiques et militaires de notre action au Maroc.

. de M. BALANANT sur "la participation active de certains instituteurs révolutionnaires à des réunions communistes contre l'action de la France au Maroc et sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour débarrasser l'école publique de ces dangereux éducateurs dont les actes publics sont en opposition fondamentale avec l'enseignement patriotique qu'ils ont le devoir de donner à leurs élèves.

Discussion limitée aux interpellations de politique générale et terminée par le vote d'un ordre du jour de confiance par 221 voix contre 189.

- Séance du 13 Novembre (J. O. du 14 Novembre, p. 3717)

Demande d'interpellation.

. de M. Gaston THOMSON, sur la question du Maroc.

- Séance du 2 Décembre, J. O. du 3 Décembre, p. 3926

Demands d'interpellation après déclaration gouvernementale de M. Aristide BRIAND :

. de M. Jacques DORNIOT sur "les dispositions que le gouvernement compte prendre pour faire la paix au Maroc et rapatrier les soldats du Front Marocain".

. de M. Ferdinand FAURE sur les conditions dans lesquelles se poursuit l'aventure marocaine.

La chambre renvoie la fixation de la date des interpellations.

- Séance du 14 Décembre, J. O. du 15 Décembre, p. 4302.

Demande d'interpellation :

. de M. Marcel CACHIN sur les propositions de M. Gordon CUMMING relativement à la paix au Maroc.

La date du débat sera fixée ultérieurement après saisine du Président du Conseil absent en séance. Le 15 Décembre la discussion de l'interpellation est fixée au 18 Décembre (J. O. du 16 Décembre, p. 4346).

- Séance du 23 Décembre, J. O. du 24 Décembre, p. 4634-4636

Discussion du projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1926, 4ème Section Maroc.

Le sous-secrétaire d'état à la guerre donne le chiffre des postes depuis le début des combats.

- Séance du 30 Décembre,

Discussion de l'interpellation de M. CACHIN à l'occasion du débat sur le projet de loi portant ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1925 au titre du budget général et des budgets annexes. J. O. du 31 Décembre, p. 4841 et s., p. 4850 et s.

S E N A T

- Séance du 30 Mai , J.O. du 31 Mai, p. 1108

Vote d'une motion rendant hommage aux troupes du Maroc.

- Séance du 19 Juin - J.O. du 20 Juin, p. 1168

Demande d'interpellation

. de M. BLUYSEN sur notre action diplomatique et militaire au Maroc.

- Séance du 2 Juillet, J.O. du 3 Juillet, p. 1258 et s.

Discussion de l'interpellation de M. BLUYSEN

---

ANNEE 1926

CHAMBRE DES DEPUTES

- Séance du 26 Février, J.O. du 27 Février, pp. 997 et s.

Discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois de Mars 1926.

- Séance du 29 Mars, J.O. du 30 Mars, p. 1567 et s.

Présentation et discussion d'un projet de loi portant ouverture de crédits provisoires applicables au mois d'avril 1925.

- Séance du 23 Avril, J.O. du 24 Avril, p. 1961 et s.

Discussion des crédits de la 4ème section du budget de la guerre (Maroc).

- Séance du 3 Avril, J.O. du 4 Avril, p. 1792.

Demande d'interpellation.

. de M. Jacques DORNIOT sur les dispositions que le gouvernement compte prendre pour conclure la paix immédiate au Maroc et en Syrie.

- Séance du 27 Mai , J.O. du 28 Mai, pp. 2236, 2237 et 2252.

Demande d'interpellation

. de M. Jacques DORNIOT sur "la rupture des pourparlers de paix au Maroc.

. de M. Ernest LAFONT sur "la rupture des pourparlers de paix d'oujda.

. de M. RENAUDEL sur la situation au Maroc et sur les négociations engagées avec l'Espagne en vue de la paix avec le Rif.

. de Guy de MONTJOU sur la manière dont le gouvernement poursuit le règlement de la question du Rif.

. de Henry FONTANIER sur les conditions dans lesquelles l'autorité militaire a procédé le 26 Avril dernier à Casablanca à l'arrestation de plusieurs militants socialistes et syndicalistes.

. Dépôt d'une motion relative à l'expédition du Maroc.

- Séance du 28 Mai, J.O. du 29 Mai, p. 2299. Adoption d'une motion saluant la victoire des armées françaises au Maroc.

- Séance du 3 Juin, J.O. du 4 Juin, p. 2367

Demande d'interpellation :

. de M. HENRIET sur "la publicité que le gouvernement compte donner à la correspondance saisie lors de la reddition d'Abd el Krim".

- Séance du 4 Juin, J.O. du 5 Juin, pp. 2388 et 2389.

Renvoi de la demande d'interpellation de M. Henriet.

- Séance du 11 Juin, J.O. du 12 Juin, p. 2491.

Discussion des interpellations du 27 Mai.

- Séance du 29 Juin , J.O. du 30 Juin , p. 2561.

Demande d'interpellation

. de M. Guy de MONTJOU sur le règlement de la question du Rif.

- Séance du 11 Août, J.O. du 12 Août, p. 3272.

Demande d'interpellation

. de M. DORNIOT sur les événements du Maroc.

Renvoi sans suite.

- Documents Parlementaires

. Annexe n° 3391 "Rapport fait au nom de la commission des finances chargée d'examiner le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1927 (ministère des affaires étrangères)".

Historique complet des événements du Rif.

Doc. parlementaires - chambre - 1926, pp. 1348 et s.

- Questions écrites.

. Maintien des propositions de paix faites à Abd el Krim.

Question n° 7459 par M. MOUTET, p. 1337, Réponse, p. 1787.

. Publication des documents touchant les origines du conflit entre la France et Abd el Krim.

Question n° 7460 par M. EPIVENT, p. 1219, Première réponse p. 1437 ; deuxième réponse, p. 1787.

---

S E N A T

- Séance du 27 Mai, J.O. du 28 Mai, p. 1076 et 1223.

. Demande d'interpellation.

. de M. GAUDIN de VILLAINÉ sur les responsabilités du gouvernement en Syrie et au Maroc et les sanctions qu'elles comportent. Sans suite.

. Dépôt et vote d'une motion relative aux résultats de la coopération franco-espagnole dans l'Afrique du Nord, (J.O. du 28 Mai, p. 1078).

---

Cour d'Appel, NANCY, 21 décembre 1927

(Sirey. 1928. II. 84)

(K...). — ARRÊT.

LA COUR; — Attendu que K... a présenté requête au Tribunal pour enfants et adolescents des Ardennes, aux fins de faire décider que le sursis, prononcé par le Tribunal pour enfants et adolescents de Roerloi, suivant jugement du 9 mars 1926, pour une peine de trois mois d'emprisonnement qui lui avait été infligée pour coups

et blessures volontaires n'était point révoqué par la condamnation à six mois de prison prononcée contre lui le 6 oct. 1927 par la Cour d'appel de Nancy pour provocation de militaires à la désobéissance dans un but de propagande anarchiste; que cette seconde condamnation avait été prononcée pour un délit politique, et qu'aux termes de l'art. 1<sup>er</sup>, § 2, de la loi du 26 mars 1891, le sursis ne peut être révoqué que par une condamnation pour crime ou délit de droit commun; — Attendu que la Cour de cassation, par une jurisprudence maintes fois affirmée, a nettement dégagé les éléments caractéristiques des faits de provocation de militaires à la désobéissance retenus contre K... par la Cour de Nancy; qu'elle a précisé que ces faits de provocation ont un but de propagande anarchiste, « en ce qu'ils ne tendent à rien moins qu'à armer les citoyens les uns contre les autres, à faire naître dans le pays des troubles profonds, et à tenter, par la violence, d'opposer à l'ordre social légalement établi, un état de rébellion ouverte à la loi et de véritable anarchie »; — Attendu que de tels éléments n'ont point un caractère politique; que l'infraction politique est essentiellement celle qui porte atteinte à la forme constitutionnelle d'une nation, ou aux institutions politiques qu'elle s'est données et dont les manifestations sont exclusivement dirigées contre le gouvernement d'un pays et ses modalités; mais que tout acte qui tend à briser la forme sociale elle-même, à dissocier les organismes sociaux indépendants de toute forme constitutionnelle, et à tendre à cette dissociation en excitant les citoyens les uns contre les autres, en détournant les militaires de leurs devoirs de défense nationale, en poussant à la résistance aux lois, ne revêt pas un caractère politique; et constitue l'atteinte au droit commun; qu'il faut, pour s'attacher au caractère politique de l'infraction, considérer la nature essentielle du délit lui-même et non le but indirect que l'auteur peut se proposer pour raison ou pour prétexte de son acte; que si même pour parvenir à des fins politiques, indirectes ou éloignées, des actes sont commis qui constituent par eux-mêmes des troubles à l'ordre social, ces

actes n'en conservent pas moins le caractère d'infraction de droit commun que détermine leur nature; — Attendu que l'application de ces principes conduit à considérer que les actes de provocation à des militaires, retenus contre K... par l'arrêt de la Cour du 6 oct. 1927 et qui ont consisté en la distribution de tracts de la Fédération des Jeunes communistes de France, contenant les passages suivants : « Conscrit, tu vas partir à l'armée, fraternise avec les peuples opprimés contre notre ennemi commun, le militarisme bourgeois. Transforme les guerres impérialistes en guerre civile », ne constituent point des infractions politiques, car ils ne sont point dirigés contre la forme constitutionnelle de la nation; que ces actes constituent, au contraire, des infractions de droit commun, en ce qu'ils contiennent un appel à la guerre civile pour dresser les citoyens, non contre le gouvernement, mais les uns contre les autres, et en ce qu'ils tendent à associer les militaires à cette entreprise destructive en les détournant des devoirs de défense nationale et de sécurité extérieure qui forment la fonction de l'armée dans l'ordre social et dans la nation légalement organisée; — Attendu, par ailleurs, que la loi du 28 juill. 1891, dont application a été faite à K... par l'arrêt de la Cour de Nancy du 6 oct. 1927, a si bien attaché le caractère de délit de droit commun aux actes de propagande anarchiste qu'elle a pour objet de réprimer, qu'elle prévoit, pour ces délits, dans certains cas de récidive, la peine accessoire de la rélegation, peine exclusivement réservée par l'art. 3 de la loi du 27 mai 1888 aux crimes et délits de droit commun; que cette application de la rélegation aux délits ayant pour but un acte de propagande anarchiste est déterminante du caractère d'infraction de droit commun de ces délits; — Attendu, dans ces conditions, que la condamnation prononcée le 6 oct. 1927 par la Cour de Nancy contre K... pour provocation de militaires à la désobéissance, dans un but de propagande anarchiste, est intervenue pour la répression d'un délit de droit commun, et qu'elle a pour effet de révoquer le sursis appliqué à la peine de

trois mois d'emprisonnement pour coups et blessures volontaires, prononcée par jugement du Tribunal pour enfants et adolescents de Roerloi du 9 mars 1926; — Par ces motifs, et adoptant ceux des premiers juges; — Confirme, etc.

Du 21 déc. 1927. — G. Nancy. — MM. Barrigne de Monvalon, prés.; Roux, av. gén.; Vieuney (du barreau de Paris), av.